

&LOGIC HOLDING

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 100 euros
Siège social : 164 rue d'Ornano, 33000 Bordeaux
991 178 195 R.C.S. Bordeaux

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

EN DATE DU 27/07 **20** 26

La soussignée, **Madame Laure Pauline GAUTIER**, née le 12 décembre 1994 à Bordeaux (33000), de nationalité française, demeurant 164 rue d'Ornano, 33000 Bordeaux,

Agissant en qualité d'associée unique de la société &LOGIC HOLDING (ci-après la « Société »), propriétaire de la totalité des cent (100) actions composant le capital social,

Exerçant les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés conformément aux statuts et à l'article L. 227-9 du Code de commerce,

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

1. Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable ;
2. Cessation des fonctions du président ;
3. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs ;
4. Fixation du siège de la liquidation ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION — Dissolution anticipée et mise en liquidation

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable dans les conditions prévues par les statuts et par les articles L. 237-1 et suivants du Code de commerce.

La Société subsiste pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. À compter de ce jour, la dénomination sociale sera suivie de la mention « Société en liquidation » sur tous les actes et documents destinés aux tiers, avec indication du nom du liquidateur.

L'associée unique précise que la Société n'a réalisé aucune opération, ne détient aucun actif et n'a aucun passif ni engagement à l'égard de tiers.

DEUXIÈME DÉCISION — Cessation des fonctions du président

Par l'effet de la dissolution, il est constaté que les fonctions de président de Madame Laure Pauline GAUTIER prennent fin à compter de ce jour, sans qu'aucune rémunération ni indemnité ne soit due à ce titre.

TROISIÈME DÉCISION — Nomination du liquidateur

L'associée unique nomme en qualité de liquidateur **Madame Laure Pauline GAUTIER**, demeurant 164 rue d'Ornano, 33000 Bordeaux, pour la durée de la liquidation, laquelle accepte ces fonctions et déclare qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'oppose à leur exercice.

Le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, acquitter le passif s'il en existe, régler les opérations de liquidation et représenter la Société pendant toute la durée de celle-ci. Les fonctions de liquidateur ne seront pas rémunérées.

QUATRIÈME DÉCISION — Siège de la liquidation

Le siège de la liquidation est fixé au 164 rue d'Ornano, 33000 Bordeaux, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et à laquelle les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

CINQUIÈME DÉCISION — Pouvoirs pour les formalités

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra, notamment la publication d'un avis de dissolution dans un support habilité à recevoir des annonces légales et le dépôt du dossier auprès du guichet unique des formalités des entreprises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Fait à Bordeaux, le 27/07 2026

En deux (2) originaux.

L'associée unique et liquidateur

Madame Laure Pauline GAUTIER

(signature)

